



## Assemblée générale

Distr. générale  
18 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 18 de l'ordre du jour

## **Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

### **Mémoire du Secrétaire général**

#### **Additif**

1. Par une communication reçue le 16 juin 2003, la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Daniel David Ntanda Nsereko avait décidé de retirer sa candidature.
2. En conséquence, il faudrait retirer le nom ci-après de la liste des candidats aux postes de juge *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui figure au paragraphe 7 du document A/57/801 :  

M. Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda).
3. Ce nom est à ajouter à ceux figurant au paragraphe 3 du document A/57/801/Add.1 et au paragraphe 3 du document A/57/801/Add.2.

